



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE VINGT ET UN AVRIL À 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Grégory ROMAN qui a donné pouvoir à M. Stéphan LAUTHIER, Mme Omayya FOLGADO qui a donné pouvoir à Mme Martine COLOMINA, Mme Karine SOULET qui a donné pouvoir à Mme Alexandra MORAND, M. Jérôme MARMOTAN qui a donné pouvoir à Mme Angélique RETZER pour voter en son nom, M. Camille RIQUIER qui a donné pouvoir à M. Fabrice FOURNIER, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Morgane CASTAN est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	17	23

DATE DE LA CONVOCATION

16/04/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/04/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-026 : CREATION COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Ces commissions sont présidées, de droit, par le maire. Lors de leur première réunion, elles désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

En application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales et pour les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale.

Cela étant rappelé, il est proposé au conseil municipal la création de **douze** commissions composées chacune de **cinq** membres, en fonction des différentes compétences attribuées à la commune comme suit :

1. Travaux de constructions et infrastructures	7. Festivités
2. Gestion de voirie, circulation et des réseaux	8. Bâtiments
3. Gestion des associations	9. Développement des énergies solaires
4. Développement économique	10. Affaires culturelles
5. Urbanisme	11. Promotion du patrimoine et tourisme
6. Affaires scolaires	12. Protection et sécurité

Il est également proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres des commissions ainsi créées.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à un vote à bulletin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, en décide autrement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

DECIDE la création de **douze** commissions municipales comme exposées ci-avant.

PRECISE que le nombre de sièges à pourvoir dans chaque commission est de **cinq**.

ADOpte à l'U, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions municipales.

CONSTATE les candidatures suivantes pour être membre des commissions suivantes :

Travaux de constructions et infrastructures	
1. Clément MONNIER	4. Camille RIQUER
2. Sébastien MERADI	5. Amandine VINCART
3. Brice VOULAND	
Gestion de voirie, circulation et des réseaux	
1. Clément MONNIER	4. Didier DAVID
2. Bastien VALENTE	5. Joël DEYDIER
3. Sébastien MERADI	
Gestion des associations	
1. Alexandra MORAND	4. Carole BICHAREL
2. Karine SOULET	5. Amandine VINCART
3. Angélique RETZER	
Développement économique	
1. Alexandra MORAND	4. Sonia MARY
2. Omayya FOLGADO	5. Karine SOULET
3. Patrick COMTE	
Urbanisme	
1. Stephan LAUTHIER	4. Jérôme MARMOTAN
2. Sonia MARY	5. Joël DEYDIER
3. Carole BICHAREL	
Affaires scolaires	
1. Stephan LAUTHIER	4. Martine COLOMINA
2. Karine SOULET	5. Brice VOULAND
3. Angélique RETZER	
Festivités	
1. Sabine SERRANO	4. Brice VOULAND
2. Angélique RETZER	5. Camille RIQUIER
3. Morgane CASTAN	
Bâtiments	
1. Sabine SERRANO	4. Stephan LAUTHIER
2. Sébastien MERADI	5. Patricia PIERREDON
3. Martine COLOMINA	
Développement des énergies solaires	
1. Grégory ROMAN	4. Jérôme MARMOTAN
2. Bastien VALENTE	5. Alexandra MORAND
3. Patrick COMTE	
Affaires culturelles	
1. Grégory ROMAN	4. Patricia PIERREDON
2. Omayya FOLGADO	5. Amandine VINCART
3. Carole BICHAREL	
Promotion du patrimoine et tourisme	
1. Patricia PIERREDON	4. Jérôme MARMOTAN
2. Omayya FOLGADO	5. Alexandra MORAND
3. Patrick COMTE	
Protection et sécurité	
1. Patricia PIERREDON	4. Sonia MARY
2. Camille RIQUIER	5. Martine COLOMINA
3. Morgane CASTAN	

PROCEDE à l'élection des membres des **douze** commissions mentionnées dans le tableau ci-avant.

DIT que sont déclarés élus aux commissions :

Travaux de constructions et infrastructures	
1. Clément MONNIER	4. Camille RIQUER
2. Sébastien MERADI	5. Amandine VINCART
3. Brice VOULAND	

Gestion de voirie, circulation et des réseaux	
1. Clément MONNIER	4. Didier DAVID
2. Bastien VALENTE	5. Joël DEYDIER
3. Sébastien MERADI	

Gestion des associations	
1. Alexandra MORAND	4. Carole BICHAREL
2. Karine SOULET	5. Amandine VINCART
3. Angélique RETZER	

Développement économique	
1. Alexandra MORAND	4. Sonia MARY
2. Omayya FOLGADO	5. Karine SOULET
3. Patrick COMTE	

Urbanisme	
1. Stephan LAUTHIER	4. Jérôme MARMOTAN
2. Sonia MARY	5. Joël DEYDIER
3. Carole BICHAREL	

Affaires scolaires	
1. Stephan LAUTHIER	4. Martine COLOMINA
2. Karine SOULET	5. Brice VOULAND
3. Angélique RETZER	

Festivités	
1. Sabine SERRANO	4. Brice VOULAND
2. Angélique RETZER	5. Camille RIQUER
3. Morgane CASTAN	

Bâtiments	
1. Sabine SERRANO	4. Stephan LAUTHIER
2. Sébastien MERADI	5. Patricia PIERREDON
3. Martine COLOMINA	

Développement des énergies solaires	
1. Grégory ROMAN	4. Jérôme MARMOTAN
2. Bastien VALENTE	5. Alexandra MORAND
3. Patrick COMTE	



Affaires culturelles

1. Grégory ROMAN	4. Patricia PIERREDON
2. Omayya FOLGADO	5. Amandine VINCART
3. Carole BICHAREL	

Promotion du patrimoine et tourisme

1. Patricia PIERREDON	4. Jérôme MARMOTAN
2. Omayya FOLGADO	5. Alexandra MORAND
3. Patrick COMTE	

Protection et sécurité

1. Patricia PIERREDON	4. Sonia MARY
2. Camille RIQUIER	5. Martine COLOMINA
3. Morgane CASTAN	

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

